

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER  
DES CLAUSES PARTICULIERES  
Marché à bon de commande**

**I) Identification de la personne publique :**

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

**Lycée E. HEMINGWAY – 98, Av Jean JAURES – 30910 NIMES Cedex 2**

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Proviseur du lycée

Comptable assignataire : Madame l'Agent Comptable du lycée.

**II) Procédure :**

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

**III) Durée du marché :**

Le marché commencera le **01/09/2024 jusqu'au 31/08/2025 (reconductible 3 ans maximum)**

**IV) Objet du marché :**

Le marché a pour but la fourniture de **fruits et légumes d'origine France selon calendrier de saisonnalité**, pour un restaurant scolaire fournissant 500 repas pendant 175 jours à raison d'une livraison quotidienne.

**V) Description des fournitures ou prestations :**

Marché à bon de commande pour la fourniture de fruits et légumes frais d'origine France. Les produits seront de catégorie 1 et le prix ne devra jamais altérer la qualité du produit.

Le marché sera passé pour une durée de 12 mois, à compter du **1er septembre 2024**, avec prix ajustables sur la période.

**VI) Critères d'attribution**

L'offre devra clairement indiquer le nombre de livraisons possible par semaine. Les livraisons doivent être fréquentes et régulières (3 fois par semaine minimum) entre 6h00 et 9h00.

L'offre portera sur un bordereau de prix des produits les plus courants en restauration collective et comprendra :

- Un prix initial avec coefficient de minoration ou de majoration à appliquer sur la dernière cotation SNM.
- Une clause de révision basée sur une mercuriale du M.I.N. d'Avignon, la cotation du jeudi de la semaine N sera bloquée pour la semaine N+1
- La catégorie, le calibre et la variété.

Une facture sera émise à chaque livraison.

**Afin de pouvoir comparer les offres, les offres de prix auront comme référence la mercuriale du M.I.N d'Avignon semaine 19.**

**Contact** : tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès Mme IRLA Gestionnaire matériel; tel 04 66 04 89 10 ; adresse électronique : [gest.0300027s@ac-montpellier.fr](mailto:gest.0300027s@ac-montpellier.fr).

VII) **Date limite de transmission des offres et modalités de transmission** :

**Les offres devront déposées sur la plateforme AJI au plus tard le 16 mai 2024 à 12h00.**

**Contenu des offres** :

l'acte d'engagement dûment signé par le candidat DC3 (a télécharger : <http://www.marche-public.fr/dc3>)

le descriptif détaillé de la prestation daté et signé portant les délais d'exécution.

**Le fichier Excel ci-joint dûment rempli en format numérique**

VIII) **Critère de jugement des offres** : les critères de jugement des offres sont :

IX) **Critère de jugement des offres** : les critères de jugement des offres sont :

- **40% Qualité des produits** (*dont performances techniques + analyses bactériologiques + toute autre information que le fournisseur juge utile, notamment labellisation*)
- **40% Prix**
- **10% Service** (*horaires de livraison, Franco de port*)
- **10% Performances environnementales** (*emballage, transport*)
- 

X) **Délai de validité des offres** : 120 jours.

XI) **Prix et règlements des comptes** :

**Contenu des prix** : les prix proposés seront établis suivant l'article IV ci-dessus, l'entreprise s'engageant à transmettre à l'établissement une copie des mercuriales. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devra apparaître clairement dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison et éventuellement au montage ou à l'installation ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

XII) **Règlement** :

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la circulaire MENF00500169C.

XIII) **Délai d'exécution**: Les prestations ou fournitures devront être exécutés dans un délai de 24 heures à compter de la réception du bon de commande.

XIV) **Notification** : le marché sera notifié titulaire le **17 juin 2024** au plus tard ; Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site AJI

Nîmes, le **20 avril 2024**

Franck OURTAL,

Proviseur, responsable des marchés.